

**FEDERATION
DEPARTEMENTALE
DISTILLERIES
COOPERATIVES**

Maison des Vignerons
ZAC Bonne Source - B.P. 40527
11105 NARBONNE CEDEX
Tél : 04.68.90.22.28

**05-2019 – TAXES FONCIERES 2018
NOUVEAU REPORT DE PAIEMENT**

Narbonne, le 6 F2VRIER 2019

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du report de paiement des taxes foncières sur le non bâti, nous vous informons que, **si la demande a été envoyée avant le 31 octobre 2018** (délai initial du 15 octobre repoussé en raison des inondations), alors **le report de paiement est repoussé au 28 février 2019** (en lieu et place de l'échéance initiale du 31 janvier).

Le travail conjoint avec le Syndicat des Vignerons et la DDTM de l'Aude a permis d'établir des **taux de perte de récolte par commune**. Envoyés à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aude, nous sommes désormais en attente **des taux de dégrèvement d'impôt foncier qui tiendront à la fois des pertes de récolte dues à la grêle et au mildiou en 2018, mais également des inondations du mois d'octobre**.

Ce dispositif de dégrèvement automatique et collectif pourra être complété par un dégrèvement complémentaire et individuel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Francis PAGES